REÇU EN PREFECTURE le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBL 99 DE-033-213301948-20220407-DCM2022_11-

Département de la GIRONDE

Canton côteaux de Dordogne

Téléphone: 05.57.84.52.10 Télécopie: 05.57.84.67.51

Ouverture du lundi au jeudi de 13 h 30 à 17 h 30 le vendredi 9h00 à 12h00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Nombre de Membres

En exercice: 15 Présents: 12 Représentés: 2 Votants: 14

MAIRIE de GREZILLAC 33420 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux le 7 avril à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire Date de convocation : 30 mars 2022.

Présents: Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Alain GREIL, Isabelle TICHON, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, Christophe HOTIER, Yohan GARCIA, Didier NEBREDA, Jean-Christophe BONHOURE.

Absent(e)s : René PREVOT pouvoir à Claude NOMPEIX ; Catherine LABAYE pouvoir à Marie-Hélène BOUSQUET ; Christophe HOTIER

Secrétaire: Catherine THOMAS

Objet: Taux d'imposition des Taxes Locales Directes

Délibération n° 22.04.07.11

Par délibération du 1^{er} juillet 2021 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB: 34,58% - TFPNB: 53,90%

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 :

- TFPB: 34,58% - TFPNB: 53,90%

Le Conseil municipal après avoir examiné les éléments ci-dessus et à l'unanimité des présents

- Donne son accord à la proposition de Monsieur le Maire,

- Reconduit les taux de l'année 2021 en intégrant le taux de la TFPB du département.

APRES EN AVOIR DELIBERE: LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE A L'UNANIMITE

Votes pour: 14 Votes contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage en mairie le :

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, A Grézillac, le 7 avril 2022 E GRES

Le Maire,

Claude NOMPEIX

E40220 00/10 FB